



Séquelles après un accident de la route

Par **baboulinet**, le **31/03/2009** à **18:19**

Bonjour!

J'ai été victime d'un accident de la route, je n'ai pas porté plainte et je ne me suis pas porté partie civile lors du procès. Aujourd'hui on m'a diagnostiqué une épilepsie due aux contusions cérébrales. Comment dois-je procéder pour une action civile en réparation des dommages subis? Et suis-je encore dans les temps sachant que le procès s'est déroulé en octobre 2008? Faut-il prendre un avocat ou puis-je avoir recours à l'aide juridictionnelle de ma responsabilité civile?